



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DIDACE**

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU SOMMAIRE DE LA 3^{ÈME} ANNÉE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2024-2025-2026

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Chantale Dufort, directrice générale de la municipalité de Saint-Didace, que

Le sommaire du rôle d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Didace a été déposé à mon bureau, au 380 rue Principale, Saint-Didace, le 12 septembre 2025. Toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures régulières de bureau, soit de 8h30 à midi et de 13h30 à 16h00, du lundi au jeudi.

Le rôle d'évaluation est celui de la troisième année du rôle triennal qui entrera en vigueur le 1er janvier 2026.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle relative à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- doit être déposée au cours de l'exercice en cours pendant lequel survient l'événement justifiant la modification ou du suivant;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :
MRC de D'Autray
550 rue de Montcalm
Berthierville (Québec)
J0K 1A0
- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par la MRC de D'Autray et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Fait et donné à Saint-Didace,
Ce 15^{ième} jour de septembre 2025

Chantale Dufort
Directrice générale